



Plan local de déplacements

La politique de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de mobilité s'appuie sur un document d'orientation, le PLD (Plan local de déplacements) qui lui-même s'inscrit dans le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Il a pour objectif d'identifier les difficultés de déplacements existantes pour faciliter la mobilité des habitants, salariés et usagers du territoire, notamment en améliorant les déplacements en transports en commun, en vélo et à pied.

Il est élaboré par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en concertation avec les 20 communes, les départements concernés, la région et d'Île-de-France Mobilité. Il constitue un véritable programme d'actions sur 5 à 10 ans.

Le PLD, une démarche au service d'une mobilité plus durable sur le territoire

Avec une population de plus de 133 000 habitants et un bassin de près de 51 000 emplois, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine constitue le **principal pôle urbain du sud Seine-et-Marne et l'un des plus dynamiques**.

Desservi par la ligne R du Transilien et par le RER D, le territoire est bien relié à Paris et aux agglomérations voisines. Il dispose également d'un réseau de bus local, Melibus, qui contribue à le structurer comme une agglomération autonome, ainsi que de multiples points d'entrées aux 6 lignes de bus structurantes interurbaines du réseau Seine-et-Marne Express et une ligne Citalien qui le relie à Sénart.

L'agglomération dispose également de nombreuses infrastructures dédiées aux modes de déplacement actifs (marche, vélos...), du fait de son histoire urbaine et de la présence d'espaces naturels.

La prise en compte de la mobilité dans les politiques urbaines est un objectif majeur de l'agglomération. De nombreuses initiatives, comme le schéma des liaisons douces, permettent de diversifier la nature de l'offre à disposition des citoyens, des actifs ou des étudiants, pour faciliter leurs déplacements quotidiens.

Le PLD s'inscrit donc dans une démarche de consolidation des acquis, de lancement de nouvelles initiatives et de cohérence dans la programmation. À l'échelle du territoire, elle se déclinera notamment de la manière suivante :

- Mettre en place une hiérarchisation du réseau à l'échelle de l'agglomération
- Atteindre des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière
- Assurer le dernier kilomètre de façon durable
- Aménager des pôles d'échanges de qualité
- Améliorer la desserte bus pour les actifs
- Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable structurant

Le PLD est un document co-produit par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les différentes phases de concertation, de restitution et de validation permettent à chacun des partenaires de contribuer à la réflexion d'ensemble tout en veillant à ce que les actions concernant leur territoire soient en accord avec leur propre politique et leurs possibilités financières.

Ainsi, l'élaboration du PLD est le fruit d'un double processus :

- **Un processus politique**, marqué par la définition des orientations et la validation des actions par l'ensemble des acteurs du territoire, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine constituant le lieu du dialogue et de l'arbitrage ;

- **Un processus technique**, marqué par le travail des techniciens de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et des différents partenaires avec l'équipe d'études retenue, pour procéder à un diagnostic détaillé de la situation et proposer les traductions techniques les plus appropriées.

Le document arrêté est ensuite soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées, puis à l'enquête publique, avant d'être définitivement approuvé.

LIENS UTILES

➤ Schéma directeur des liaisons douces

TÉLÉCHARGER



Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France

PDF - 6,8 Mo



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS
30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30